

Atos Origin
Société Anonyme au capital de 69.730.712 Euros
Siège social : 18 avenue d'Alsace- Paris la Défense – 92400 Courbevoie
323.623.603 RCS Nanterre

**Descriptif du programme de rachat d'action
Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2010
(7^{ème} résolution)**

Le présent document est établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat

Autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2010 pour une durée de dix-huit mois.

Part du capital détenu par la Société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

A la date du 27 mai 2010, la Société détient 257.349 actions propres, soit 0.37 % du capital :

Nombres de titres	Affectation
0	Contrat de liquidité AMAFI (ex AFEI)
257.349	Allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe

Objectifs du programme de rachat

Les actions achetées pourront être utilisées en vue de :

- de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF, étant précisé que le montant maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital,
- d'assurer la liquidité et animer le marché secondaire de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- de les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera,

- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera, ou
- de les annuler totalement ou partiellement par voie de réduction du capital social en application de la neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir – Prix maximal d'achat

Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat : actions ordinaires cotées au compartiment A sur le marché Eurolist d'Euronext Paris sous le mnémonique ATO, code ISIN FR0000051732.

Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis :

10% des actions composant le capital, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale, soit 6.973.071 actions à la date de l'assemblée générale.

Compte tenu du pourcentage de capital auto-détenu (257.349 actions), le nombre d'actions pouvant être racheté est de 6.715.722 actions, soit 9,63 % du capital social au 27 mai 2010.

Prix maximum d'achat : 56,65 EUR représentant un montant maximal de 395.024.483 EUR.

Durée du programme

18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, soit jusqu'au 26 novembre 2011 inclus.

Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme

Bilan du précédent programme de rachat (période du 25 mai 2009 au 26 mai 2010).

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 27 mai 2010 (en pourcentage)	0,37%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 27 mai 2010	0,37% -257.349
Valeur comptable du portefeuille au 31 mai 2010	9.366.851 euros
Valeur de marché du portefeuille (sur la base du cours de clôture au 31 mai 2010)	9.328.901,25 euros

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 26 mai 2010			
Période allant du 25 mai 2009 au 26 mai 2010	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	120.342	342.842 / 575.944	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat	Ventes à terme
<i>Dont contrat de liquidité</i>	120.342	342.842	0	0	0	0
Echéance maximale moyenne	NA	NA	0	0	0	0
Cours moyen de la transaction	27,74	29,85	NA	NA	NA	NA
Prix d'exercice moyen	NA	NA	0	0	0	0
Montants (en €)	3.434.777,23	10.535.902,73 (pour les ventes)	NA	NA	NA	NA
